

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

CONVOCATION DU 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la Présidence de Jean-Philippe CLERC.

Présents (12) : CETRE Thomas, CLERC Jean-Philippe, FEBVRE Pascal, GREBOT Chantal, GREEN Samantha, GREGOIRE Danaelle, MALET Bruno, PARODAT Caroline, PIOTELAT Anne-Laure, GRAPPE Pascal, SECOND Pascal, ZANCHI Catherine

Excusés (3) : VIGOUREUX Tristan (donne pouvoir à Pascal FEBVRE), CHARNET Madisson (pouvoir donné à PIOTELAT Anne-Laure), GAUTHERON Raphaël (pouvoir donné à CETRE Thomas)

Secrétaire de séance : PARODAT Caroline

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Caroline PARODAT

Madame Caroline PARODAT a été désignée en qualité de secrétaire à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026
3. Relevé des décisions
4. Compte-rendu des réunions
5. Délibération pour la nomination des représentants de la CLECT à la CCBHS
6. Création d'un réseau de chaleur : choix d'un maître d'œuvre
7. Emploi saisonnier
8. Droits de préemption
9. Délibération délégations
10. Demandes de subventions (Bresse Jura Foot-Association AFFA)
11. Urbanisme
12. Informations et questions diverses

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point "délibération pour ester en justice en point 5" et l'ajout en point 11 d'une demande de subvention pour la banque alimentaire

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce changement. L'ordre du jour est adopté et modifié comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026
3. Relevé des décisions
4. Compte-rendu des réunions
5. Délibération pour ester en justice
6. Délibération pour la nomination des représentants de la CLECT à la CCBHS
7. Création d'un réseau de chaleur : choix d'un maître d'œuvre
8. Emploi saisonnier
9. Droits de préemption
10. Délibération délégations
11. Demandes de subventions (Bresse Jura Foot-Association AFFA-Banque Alimentaire)
12. Urbanisme
13. Informations et questions diverses

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

2. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

3. Relevé des décisions

4. Compte rendu des réunions

- **Dimanche 26 avril : cérémonie des déportés**
- **Jeudi 30 avril : AG Comité des fêtes** : bilan 2025, élection d'un nouveau bureau et animations 2026.
- **Mercredi 6 mai : réunion projet carrière Edilians** : le maire a rencontré les responsables de la tuilerie, il explique que l'entreprise cherche à maintenir une visibilité de 15 à 20 ans de réserves autorisées pour garantir la pérennité de l'usine. L'arrêt de l'exploitation de la carrière du Villarnier est programmé en 2031. La tuilerie compte exploiter une nouvelle carrière au lieu-dit « Champ Rampaux » (sortie de Commenailles direction Vincent-Froideville). Monsieur le Maire invitera les responsables de la tuilerie à un prochain conseil pour venir exposer en détail ce projet et répondre aux interrogations des élus.
- **Vendredi 8 mai : cérémonie victoire du 8 mai 1945** : une vraie satisfaction de voir les enfants participer et la population s'impliquer dans ces cérémonies.
- **Samedi 16/05 : plantations fleurs** : après une séance de nettoyage le 29 avril des pots et bacs divers, des plants ont été achetés chez « Carmantrand Frères » à Villevieux, il reste à programmer l'arrosage. Le Maire remercie les conseillers et bénévoles qui se sont impliqués, avec Catherine ZANCHI chargée du sujet.
- **Lundi 18/05 : RDV à la terre réunion #7** : choix définitif des activités et des responsables. Prochaine réunion le 8 juin 20 h.
- **Lundi 18/05 : Conseil Communautaire** : les nominations de représentants dans les différentes instances et organismes extérieurs occupent encore la majorité de l'ordre du jour.
- **Mardi 19 mai** : Anne-Laure PIOTELAT s'est rendue aux **10 ans de la médiathèque de Bletterans et à l'inauguration du coin « facile à lire »**. (Des livres conçus pour permettre à tous les publics de lire quel que soit leur facilité de lecture ou temps disponible).
- **Lundi 18 mai : Réunion du comité syndical du SICTOM**. Danaelle GREGOIRE (titulaire) et Bruno MALET (suppléant) s'y sont rendus. Différentes nominations de titulaires et suppléants sur diverses commissions réélection de la présidente et 10 VP, Danaelle GREGOIRE a été élu suppléante au SYDOM. Seul le titulaire ou à défaut son suppléant participera aux prochaines réunions. Il sera organisé 3 matinées (dont le 20/06 à Bletterans) pour les référents des communes pour des explications sur les missions et les agents du SICTOM. Monsieur le Maire informe les délégués qu'un habitant souhaiterait que l'on installe un composteur collectif, après échange sur l'installation et son intérêt, il est convenu que le sujet sera abordé ultérieurement.
- **Mardi 19/05 : Réunion stérilisation Chats** : un document a été distribué dans tous les foyers des quartiers concernés. 4 bénévoles vont aider, la campagne commencera à partir du 8 juin. Il sera demandé aux habitants d'envoyer des photos de leurs chats domestiques pour pouvoir leur rendre s'ils sont capturés. La rue des Canes, de la Guinetta, de la Tuilerie, des Piochys, du Fays sont les premiers secteurs concernés.
- **Jeudi 21/05 : comité de développement ADMR** : Caroline PARODAT explique que nous pourrions faire intervenir la mutualité française fin 2026 sur des ateliers du « bien vivre à la maison ». Pour 2027, des ateliers pourraient être organisés au 1^{er} semestre sur la mémoire et le maintien du capital mental. Caroline PARODAT a positionné la commune sur un atelier innovant : un escape game axé sur les notions de vie en autonomie malgré l'âge, sous forme d'atelier unique qui pourrait se dérouler fin 2026.

- **Jeudi 21 mai : Syndicat des 3 rivières** : présentation du syndicat et de la SOGEDO. Election du bureau du syndicat, dont Pascal SECOND fait maintenant partie – décisions sur les délégations et rémunérations.
- **Vendredi 22/05 : point RIDET et PCS** : Monsieur le Maire a proposé à la nouvelle équipe municipale de découvrir l'espace RIDET concerné par le projet de rénovation. Une présentation du projet a ensuite été faite en mairie, les nouveaux élus ont désormais des informations plus complètes sur le projet, avec les futures réalisations et leur coût estimé à date. Pascal GRAPPE a présenté ensuite le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) avec sa relecture, et défini les rôles de chacun dans l'organigramme de crise, cela permettra d'actualiser le document sur la gestion des risques.
- **Mardi 26/05 : commission voirie CCBHS** : Pascal Febvre rend compte de la réunion, avec la présentation et organisation de la commission et rôle au sein des communes. Des sous-groupes locaux seront mis en place pour identifier les interventions sur les routes.
- **Mercredi 27/05 : Copil Assainissement**. Pascal GRAPPE suit le dossier, avec transfert de la compétence à la CCBHS programmé début 2027. D'importantes subventions sont mobilisables sur les travaux sur la station. Il rappelle que l'assainissement collectif concerne la station d'épuration avec les 3 lotissements et l'ANC l'assainissement non collectif concerne le reste de la commune toutes les personnes ayant une fosse septique.
- **Mercredi 27/05 : Réunion Sem EnR** : le Maire indique qu'il a fait un point la Sem ENR, le projet rencontre de nombreux freins (renaturation sur le site pollué, zones humides), et des coûts d'installation ENEDIS qui seront en très forte augmentation en 2027 avec un marché de l'électricité tendu.

5. Délibération n°29/05/2026-01 : Délibération pour ester en justice

Monsieur le Maire rappelle que le locataire du logement du Vernois est parti et reste introuvable, il laisse une dette conséquente de loyers impayés. Sans nouvelles de sa part et sans domicile connu, la municipalité doit pour récupérer le logement faire intervenir un commissaire de justice. Le cout de la procédure est estimé entre 1000 et 1500 €, la délégation donnée au maire en début de mandat pour ester en justice étant de 1000 € maximum, il est nécessaire de délibérer pour aller au-delà.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications données,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à ester en justice au-delà de 1000€

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6. Délibération n°29/05/2026-02 : nomination des représentants de la CLECT à la CCBHS

Monsieur le Maire rappelle que La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est l'instance paritaire chargée d'évaluer, lors de tout transfert de compétences entre une commune et son groupement intercommunal (la CCBHS), les charges financières correspondantes. Elle se réunit obligatoirement avant chaque prise de compétence nouvelle et produit un rapport approuvé à la majorité qualifiée des membres, puis soumis à chaque conseil municipal concerné.

Son rôle est de garantir la neutralité budgétaire du transfert : les ressources qui quittent la commune (via une diminution de sa dotation de compensation ou d'une attribution de compensation) doivent correspondre exactement aux charges transférées, afin que ni la commune ni l'intercommunalité ne soient lésées. Le montant ainsi déterminé constitue l'Attribution de Compensation (AC), inscrite dans les budgets respectifs.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications données,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de nommer les représentants de la CLECT :

- Titulaire : Jean-Philippe CLERC
- Suppléant : Pascal FEBVRE

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

7. Délibération n°29/05/2026-03 : Création d'un réseau de chaleur : choix d'un maître d'œuvre

Monsieur le maire explique que la commune a engagé depuis plusieurs mois une réflexion afin de diminuer ses charges de fonctionnement et fiabiliser la production de chaleur pour ses équipements. Une étude de faisabilité conduite par le bureau d'étude CSI a été restituée en septembre 2025 et a conduit à la commune à envisager :

- L'aménagement d'une chaufferie à plaquette de 160 kW dans l'ancien local des pompiers ainsi que la création d'un silo extérieur,
- La création d'un réseau de chaleur qui serait associé à cet équipement et alimenterait 7 bâtiments différents.

Le 4 février 2026, la Commune a rencontré le SIEDEC afin d'échanger sur le projet avec de nouvelles orientations :

- Remise en question de la conservation des chaudières gaz propane en secours,
- Opportunité de prévoir 2 chaudières au lieu d'une afin d'élargir la plage de puissance, créer de la redondance et du secours,
- Étudier la faisabilité à titre de comparaison d'une chaufferie pellets.

La mise en œuvre d'une chaufferie à pellets :

- Permettrait d'éviter de créer un bâtiment pour accueillir le silo à plaquette : simplification des procédures (pas de permis de construire), coût des travaux moindre, gain de temps de chantier,
- De simplifier les interventions en exploitation,
- D'obtenir un coût du combustible plus élevé mais de qualité plus régulière.

La construction d'un réseau de chaleur souterrain permettrait de desservir 7 bâtiments communaux : la mairie et ses 2 logements, les écoles, la salle des fêtes, le bâtiment RIDET rénové (périscolaire, logements, fablab...), la médiathèque pour un total de 227 MWh de besoins annuels. Le maire a rappelé que les chaudières à gaz actuelles des bâtiments communaux arrivent en fin de vie. Plutôt que de les remplacer individuellement à grands frais, le réseau de chaleur apparaît comme une solution de long terme plus économique et fiable.

La chaufferie (211 kW) serait installée dans l'ancienne caserne de pompiers et pilotée à distance via un système de télégestion permettant surveillance et réglages 24h/24 sans déplacement sur site.

Sur un coût total estimé de 688 607 € TTC, la commune aurait un reste à charge réduit (11 %), le reste étant couvert par des subventions DETR, CD39, ADEME, CEE Coup de Pouce et la récupération de TVA. La commune n'engagera les travaux que si toutes les subventions attendues sont obtenues et le plan de financement compatible avec les finances de la commune.

Monsieur le maire propose de confier le marché de maîtrise d'œuvre au SIEDEC du Jura pour l'intégralité des missions (dont la recherche de subventions et la gestion administrative) et un montant de 39 800 € HT. Les travaux pourraient démarrer T2 2027, avec une mise en service envisagée fin 2027 / début 2028.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications,

Après débat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de confier le marché de maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur au SIDEC du Jura pour un montant de 39 800 € HT.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

8. Délibération n°29/05/2026-04 : Emploi saisonnier

L'employé communal posera 3 semaines de congés sur l'été. Il est donc nécessaire de prévoir une embauche pour le remplacer pendant son absence. Le conseil municipal souhaite aussi offrir la possibilité à un jeune du village d'avoir un emploi d'été sur la commune, le contrat pourrait démarrer à partir de mi-juillet jusqu'à fin août. Il faut que la personne embauchée soit majeure, fasse preuve d'autonomie, soit titulaire du permis de conduire et sache manier de l'outillage classique (tondeuse, etc...).

Vu les explications données,

Après débat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer un contrat saisonnier

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

9. Droits de préemption

Monsieur le Maire rappelle que le conseil, dans les attributions de délégation, n'a pas encore donné délégation au maire pour le droit de préemption urbain, il faut donc délibérer en conseil. Cette délégation au maire est à l'ordre du jour de conseil au point 10)

Dans la vente GANDREY / REYMONDET au 605 rue des Châteaux – La Piotière, il est proposé de ne pas exercer de droit de préemption sur ce bien.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications,

Après débat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, valide le fait de ne pas préempter sur la vente GANDREY / REYMONDET située au 605 rue des Châteaux - La Piotière

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Dans la vente CREDOZ / BERNARD au 85 rue des Châteaux – La Piotière, il est proposé de ne pas exercer de droit de préemption sur ce bien.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications,

Après débat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, valide le fait de ne pas préempter sur la vente CREDOZ / BERNARD située au 85 rue des Châteaux – La Piotière

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

10. Délibération n°29/05/2026-05 : Délibération sur une délégation au maire

Monsieur le Maire explique qu'une délégation n'a pas été prise sur le droit de préemption urbain. Il apparaît nécessaire que le Maire puisse, sans passer en conseil systématiquement, prendre des décisions de préemption.

Vu les explications,

Après débat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de Donner délégation au maire pour le droit de préemption urbain, exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal sans limite de montant et sans limite géographique.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

11. Délibération n°29/05/2026-06 : Demande de subventions

Le maire indique avoir reçu 3 demandes de subvention :

- **Bresse Jura Foot** : chaque année la mairie octroie une subvention de 2000 € à BJF, cette aide sert principalement à solliciter d'autres aides départementales indispensables pour le fonctionnement du club de foot. Le Maire propose de donner la même somme encore cette année et indique vouloir organiser une rencontre avec les responsables de BJF et la communauté de communes, afin de définir les responsabilités sur l'entretien du terrain de foot et comprendre le fonctionnement global du club à Commenailles. Des explications seront données au prochain conseil de juin.

Vu les explications,

Après débat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de donner une subvention de 2000 € au club BJF

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
-----------	------------	----------------

- **AFFA (refuge de Recanoz)** : Monsieur le maire lit le courrier de la présidente de l'AFFA demandant une aide aux communes jurassiennes. L'ensemble des élus soulignent le travail conséquent de cette association au service du bien-être animal. Il est proposé d'octroyer 100 € de subvention.

Vu les explications,

Après débat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 100€ à l'AFFA

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **La banque alimentaire** : Monsieur le maire lit le courrier de Pascal TRESY, président de la banque alimentaire du Jura. Le maire informe aussi les élus que la commune a octroyé une subvention en début d'année en faveur du secours populaire qui intervient sur notre secteur.

Vu les explications,

Après débat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas octroyer pour cette année de subvention à la banque alimentaire.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

12. Urbanisme

	Nom du demandeur	Adresse du projet	Référence cadastrale	
Déclarations de travaux acceptées	PIERRE Michel	55 rue du Champ de Foire	ZP 108	Clôture panneaux rigides sur muret
	REMICHI Karim	60 rue de la Fromagerie	ZO 10	Changement fenêtres + carport + portail
	La Maison Pour tous	Rue des Piochys Résidence de la Cure	ZP 23	Remp bardage + poteau par bac acier et poteaux acier bleu
Permis de construire déposé	BOUVRET Jean-Marc	640 rue des Piochys	ZP 63	Construction d'un garage
Permis de construire accepté	VALDIVIA Fabien	100 rue des Beulets – La Piotière	ZK 112	Aménagement d'une grange + pose de vélux
Déclarations de travaux déposées	CREDOZ Daniel	85 rue des Châteaux – La Piotière	ZL 57	Transf d'un garage en stockage bois et plantes avec baie vitrée
	La Maison Pour tous	Rue des Piochys Résidence de la Cure	ZP 23	Remp bardage + poteau par bac acier et poteaux acier bleu
	CASSABOIS Adrien	560 chemin des Jonquilles – Le Grand Bois	ZH 09	Transf cabanon bois en chaufferie aggro
	JANICOT Rémy	55 chemin des Egarés -	ZI 13	Changement toit en bac acier
	SIMMEN Dominique	1010 rue de la Forêt – Le Villarnier	ZW 84	Piscine semi-enterrée

Droit de préemption	Maître RAULT Julien P/c Consorts GANDREY	605 rue des Châteaux – La Piotière	ZK 114	Prendre une délibération
	Maître GERMAIN Marie-Sophie P/c CREDOZ Daniel	85 rue des Châteaux – La Piotière	ZL 57 et 58	Prendre une délibération

13. Informations et questions diverses

- **Planning arrosage** : Catherine ZANCHI explique le besoin de 4 personnes pour arroser 2 fois par semaine --> Pascal Grappe, Caroline PARODAT, Thomas CETRE, Danaelle GREGOIRE, Chantal GREBOT se proposent. Le planning complet sera constitué dans les prochains jours. Les habitants volontaires sont les bienvenus.

- **Problème Salle des fêtes** : le WE précédent le conseil les locataires de la salle des fêtes ont été très bruyants, des voisins s'en sont plaints - tapage musique fort, beaucoup de monde et lit de camp sur parking – Monsieur le Maire propose de se renseigner sur des dispositifs de limitation sonore, et de renforcer les messages de respect du vivre ensemble auprès des locataires de la salle.

- **Manges debout** : le maire explique qu'à la dernière réunion du comité des fêtes il a été évoqué la possibilité de louer les 10 manges debout qui appartiennent à la commune. Après échanges et considérant les risques de dommage et le temps nécessaire pour la logistique, le conseil choisit de ne pas les mettre en location.

- Collecte noms des bénévoles pour **apéro des bénévoles** du 24/07/2026 – un mail a été envoyé aux présidents d'asso

- **Gens du voyage** - risque de nouvelles installations, la gendarmerie de Chaussin a alerté les communes, les élus doivent rester vigilants. La municipalité restera dans sa démarche de demande d'expulsion pour toutes les occupations illégales.

- **Salon de coiffure** - visite le 21/05 d'une personne intéressée.

- **Haies/arbuste le long** de la rue des Piochys résidence la Cure – Entretien à faire

- **Rappel des commissions CCBHS** à venir avec le planning des premières réunions et les membres de commissions

-09-juin Enfance et aux service éducatifs (dont PAT) - Madisson CHARNET

-10-juin Vie Associative, à la Jeunesse et à la Citoyenneté (dont sport) - Caroline PARODAT

-11-juin Solidarités, à l'action sociale et aux services à la population (dont EVS) - Caroline PARODAT

-15-juin Développement Culturel, Animation du Territoire et Patrimoine (dont mémoire locale) - Anne-Laure PIOTELAT

-25-juin Finances, à la Prospective et à la Stratégie budgétaire - /

-29-juin Tourisme et à l'attractivité territoriale et projet grand site - Tristan VIGOUREUX

-30-juin Développement économique, à l'Innovation et au Numérique – Jean-Philippe CLERC

-07-juil Environnement, Transition écologique et aux Mobilités - Pascal SECOND

- Evènements à venir :

- Démarrage campagne stérilisation des Chats : 8 juin
- Journée conviviale autour des neuro-atypies – autisme- association ARA39 ouvert à tous la caravane sera devant la salle des fêtes (prêt gracieux de la sdf) : **mercredi 10 juin 11h – 18h**
<https://www.intramuros.org/commenailles/agenda/785463>
- Jeudi 11 juin : venue Monsieur le Préfet, Sous-Préfet, Madame la Députée pour la visite Tuilerie et projet RIDET
- Fête de la musique : vendredi 19 juin
- Repair café : samedi 13 juin 9h – 12h30
- Cinéma : mardi 23 juin

Fin de la séance à 22h30

Secrétaire de séance

Caroline PARODAT



Le Maire

Jean-Philippe CLERC



